

## **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

Réf. JFA/01

**DATE:** Vendredi 11 août 2023 à 19h00.

**TYPES DE COURSE :** Courses pédestres de 5 et 10 km.

**INSCRIPTIONS :** sur [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com), ou le jour de la course à partir de 17 h 30, s'il reste des places disponibles. Droit d'inscription : 10 € et 12 € le jour de la course (pour le 10 km) ; 5 € et 7€ le jour de la course (pour le 5 km).

**ACCUEIL :** Place de la République

**DEPART :** 19h00.

**ITINERAIRE :** Le parcours : les coureurs partiront du centre-ville, descendront la rue du Commandant Passicot vers pont de Belcénia, prendront la direction de Béhobie en passant par les 2 passerelles et en longeant la promenade de la Bidassoa.

Demi-tour du 5km à la 2<sup>ème</sup> passerelle avant le pont St Jacques.

Demi-tour du 10km au fronton de Béhobie.

**DOUCHES :** Fronton D.Ugarte quartier Belcénia.

**SERVICE MEDICAL :** Conformément à la loi du 23 mai 1999, chaque participant devra présenter une licence sportive (FFA) ou une licence FSCF, FSGT, ou UFOLEP avec la mention Athlétisme ou pour les non-licenciés, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (circulaire n°13 du 21 avril 2008).

Un service médical sera assuré (l'association agréée Hendaye Sauvetage Côtier + médecins)

**CLASSEMENTS :** Scratch catégories séniors H/F

**RECOMPENSES :** Souvenir pour tous les participants et trophée pour les vainqueurs.

**RESULTATS :** L'intégralité des résultats sera affichée à l'arrivée et sur le site [pb-organisation.com](http://pb-organisation.com).

**ASSURANCE :** L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel conformément au décret d'Octobre 1995. En outre, chaque athlète non licencié devra posséder une assurance personnelle.

**DROIT A L'IMAGE ET COMMUNICATION :** Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation. L'organisation se réserve le droit de communiqué son fichier contact à ses partenaires.

**REGLEMENT :** L'inscription à la course Herri Besta vaut acceptation du présent règlement.